

Offensive patronale pour l'augmentation du temps de travail

Sylvian Chicote

« Si vous me permettez, me disait un honorable fabricant, de faire travailler chaque jour dix minutes de plus que le temps légal, vous mettez chaque année 1000 livres sterling dans ma poche. Les atomes du temps sont les éléments du gain »

(extrait du rapport d'un inspecteur du travail anglais cité par Marx dans Le Capital)

Qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est pas seulement les 35 heures qui sont dans le collimateur mais la notion même de durée légale du travail ; l'objectif des libéraux est de remplacer la durée légale par la durée maximum de 48 heures par semaine prévue par la directive européenne sur le temps de travail, et en plus, pourquoi pas, des dérogations par accord individuel du salarié comme cela se fait en Grande Bretagne. A l'intérieur des 48 heures la durée du travail serait librement fixée par accord d'entreprise (1).

C'est bien cela qui est visé car on peut déjà très facilement déroger aux 35 heures après les divers assouplissements introduits par les différents gouvernements successifs :

Du fait, comme tout le monde le fait remarquer, de la fixation du contingent réglementaire annuel à 180 heures et de la possibilité de prévoir plus par accord. Ce contingent autorise donc une durée de travail moyenne de 39 heures. Il y avait débat pour savoir si les entreprises pouvaient utiliser librement ce contingent en fixant une durée régulière du travail à 39 heures ou si les heures supplémentaires étaient réservées aux surcroîts d'activité. Or une ordonnance de juillet 2004 évoque explicitement les entreprises organisées sur une base supérieure à 35 heures ce qui semble donner carte blanche aux employeurs. Il reste cependant que l'accord interprofessionnel de 1995 réserve l'usage des heures supplémentaires aux surcroîts d'activité.

Mais aussi du fait même de la loi Aubry et des accords de RTT tel qu'ils ont souvent été négociés : pauses exclues du temps de travail effectif, forfaits-jours des cadres permettant des semaines de 50 heures et plus, absence d'obligation de pointage automatisé autorisant toutes les fraudes, flexibilité accrue, pas d'obligation d'embauche débouchant sur l'aggravation de l'intensité du travail

D'autre part les allègements de cotisations sociales ont été déconnectées de la durée du travail par la loi Fillon. Repasser à 39 heures ne comporte plus le risque de la perte des allègements de cotisations. Ainsi le financement des 35 heures marchait de pair avec la détermination d'un « nouveau barème de cotisations » (celui revendiqué par le MEDEF qui aujourd'hui prétend qu'il n'a rien demandé),

Martine Aubry elle-même, dans sa circulaire parlait, à propos des allègements, du « nouveau barème de cotisations », c'est pour cette raison, précisait-elle, qu'il n'y avait pas à contrôler la légalité des accords (2).

Enfin on remarque, depuis plus d'un an, une évolution de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de Cassation défavorable aux salariés qui tend, sur des sujets aussi importants que l'annualisation ou les forfaits, à satisfaire les exigences patronales en matière de durée de travail et de flexibilité.

En attendant le jack pot des 48 heures (3) le Medef veut augmenter le temps de travail au moindre coût. Le discours stupide sur le « travailler plus pour gagner plus » passe maintenant au second plan remplacé par le thème « travailler plus pour préserver l'emploi » avec le chantage aux délocalisations ou aux abandons de marché. A l'exception des heures supplémentaires ponctuelles on n'a jamais gagné plus en travaillant plus, ce serait même le contraire ; sur le moyen terme le salaire mensuel ne dépend pas de la durée du travail, il est le résultat de l'offre et de la demande sous réserve des luttes et des législations. Le Medef se dévoile maintenant un peu, il espère pouvoir augmenter la durée du travail sans augmentation de salaire, soit en obtenant immédiatement l'accord des salariés avec le chantage à l'emploi, soit en payant dans l'immédiat les heures supplémentaires et en se rattrapant vite par le gel des augmentations du salaire de base ; mais il veut aussi limiter l'investissement de départ en obtenant du gouvernement une remise en cause des majorations des heures supplémentaires. Les capitalistes visent aussi des compensations rapides avec de nouvelles baisses de la fiscalité et des cotisations sociales et une autre diminution du coût moyen du travail grâce aux nouvelles subventions sur les salaires prévues par le plan Borloo, aux délocalisations et à la surexploitation de nouveaux travailleurs immigrés.

Le Parti socialiste appelle à une riposte contre les tentatives de remise en cause des 35 heures. Belle initiative mais que propose-t-il concrètement ? Une enquête d'opinion indique qu'une majorité de français est opposée à une remise en cause de la durée légale de 35 heures mais favo-

nable à des assouplissements supplémentaires. Cela en dit long sur le désappointement des salariés après la mise en oeuvre des lois Aubry, alors même que le projet des 35 heures fut sans doute une des raisons principales de la victoire de 1997. Le Medef a beau jeu aujourd'hui de surfer sur les déceptions pour pousser son offensive. Le projet de gauche ne peut se résumer à la défense des lois Aubry.

Le pays a besoin d'un projet sur le temps de travail qui améliore les conditions de vie pour tous, qui change les conditions de travail notamment en diminuant son intensité, contribue à la création massive d'emploi, à la sécurisation et à la promotion de l'emploi et de la formation comme au changement du contenu de la croissance.

Pour ces objectifs les communistes ont élaboré des propositions concrètes, traduites dans des propositions de loi, que nous mettons en débat :

D'une part, réduction rapide de la durée du travail à 32 heures, limitation de l'annualisation aux secteurs saisonniers, suppression du forfait-jours, contingentement des emplois précaires et partiels contraints

D'autre part, pouvoirs de décision du comité d'entreprise sur le volume et la qualité des effectifs.

Cela devrait aussi être couplé à des efforts sans précédent pour la mise en formation au lieu du plan Borloo auquel des dirigeants socialistes semblent souscrire. Outre une série de réformes pour l'accès réel à des formations qualifiantes pour ceux qui en ont le plus besoin, il s'agirait de doubler les moyens de la formation professionnelle.

Pour ce qui concerne le financement d'un tel programme nous proposons de supprimer les exonérations de cotisa-

tions et d'y substituer un nouveau système de crédit (taux et bonifications fonction de l'efficacité de l'investissement en emplois et formations) et un nouveau mode de calcul des cotisations sociales qui prendrait en compte le rapport entre les salaires et la valeur ajoutée.

Enfin et alors que l'offensive patronale pour l'augmentation du temps de travail est générale en Europe il n'est pas possible de s'opposer aux attaques de la droite et du patronat français sans s'opposer à une constitution européenne qui, en institutionnalisant le capitalisme et la concurrence entre les travailleurs d'Europe, donne carte blanche au Medef. ■

1. Le temps de travail gratuit est la source même de la plus value, donc du profit capitaliste ; tout le temps de travail accompli au-delà du temps nécessaire à la reproduction de sa force de travail constitue la plus value à la base du profit. D'où le combat constant et acharné du patronat pour s'opposer à toutes les formes de réduction du temps de travail.

2. Le dispositif Aubry étant dès l'an 2000 déconnecté de toute obligation d'embauche il ne pouvait que se révéler néfaste pour l'emploi. Il a débouché sur 17 milliards d'euros de baisse de cotisations patronales alors que les nouvelles embauches, qu'elles soient dues à la RTT ou à la croissance, ont entraîné une dépense salariale nouvelle de 8 milliards d'euros, soit un gain pour les employeurs de 9 milliards d'euros. La droite et le patronat en ont rajouté une louche avec 3 milliards d'euros supplémentaires d'exonérations de cotisations et le recul de l'emploi depuis 3 ans, le patronat voulant maintenant supprimer les 35 heures tout en conservant les 20 milliards d'euros d'allègements.

3. Des députés de droite proposent déjà que la durée de base soit fixée librement par accord d'entreprise entre 35 et 39 heures et que le contingent s'ajoute à cette durée ce qui ferait 43 heures.

Les lundis rouges allemands

Bruno Odent

Leipzig, Berlin, Düsseldorf des dizaines de milliers de personnes défilent chaque semaine contre le dernier volet de la réforme du marché du travail et l'agenda anti-social du chancelier Schröder.

Le dernier volet de la réforme du marché du travail a eu outre Rhin l'effet de la goutte d'eau sur un vase de mécontentement social déjà plein à raz bord. Au cœur de l'été des salariés, des syndicalistes, des associations, des militants de gauche, du PDS ont décidé d'organiser la résistance aux attaques anti-sociales du gouvernement Schröder : tous les lundis depuis le début du mois d'août ils descendent dans la rue à plusieurs dizaines de milliers. Le mouvement s'est répandu à l'Est selon un scénario parfaitement parallèle avec les grands rassemblements populaires de 1989 au cours desquels les citoyens de l'ex RDA dénonçaient la surdité des dirigeants du régime socialiste - étatique de Berlin Est. « Nous sommes le peuple » clame à nouveau les manifestants qui ajoutent cette fois : « nous refusons de nous laisser appauvrir », dénonçant les coupes dans l'indemnisation du chômage dans les rues de Leipzig,

centre à nouveau de la mobilisation populaire. Mais si la révolte est partie des nouveaux Länder (l'ex RDA) pour des raisons évidentes - le taux de chômage officiel flirtant avec la barre des 20% y est deux fois plus élevé que dans le reste du pays - elle est observée pour le moins avec sympathie à l'Ouest où des manifestations du même type sont organisées désormais régulièrement dans des villes comme Düsseldorf, Brême, Hambourg ou même Munich.

Le texte de loi baptisé « Hartz 4 » - du nom du directeur du personnel de Volkswagen, un proche de Gerhard Schröder, qui fut chargé par le gouvernement de concocter les quatre volets de la réforme du marché du travail - prévoit de faire passer, après un an d'indemnisation, les chômeurs de longue durée sous le régime de l'aide sociale. Il organise en fait le transfert de leur prise en charge sur leurs propres épaules ou sur celles de leur famille, les

faisant passer très rapidement d'un système de garantie assuranciel pour lequel ils ont cotisé souvent toute leur vie à celui d'une assistance publique réduite au minimum (345 euros par mois à l'Ouest, 315 à l'Est) .

Un questionnaire que tous les chômeurs de longue durée doivent remplir en bonne et due forme demande en effet aux intéressés de signaler toutes leurs ressources (propriété foncière, appartement, voitures, assurance vie, livret d'épargne) et... celles de leurs enfants. S'ils sont, eux ou leurs proches, propriétaires d'une maison ou disposent d'épargne au delà d'un certain seuil (autour de 4.000 euros) tout aide leur est systématiquement refusée.

Ce dispositif qui tend peu ou prou à transformer une partie des employés de l'office pour l'emploi en huissiers chargés de faire l'inventaire des biens des chômeurs, est destiné à réduire d'ici à quelques mois de plusieurs milliards le lourd déficit des caisses du chômage, le pays comptant officiellement 4,3 millions de chômeurs. Tout en faisant le forcing pour ménager les dépenses des services sociaux. Cela pour une raison très simple : Sachant que l'aide sociale est à la charge des Länder (État-régions) et des collectivités locales, la loi, adoptée avec l'appui indispensable de l'opposition chrétienne démocrate majoritaire au Bundesrat (la chambre haute du parlement où sont représentés les Länder) a fait l'objet d'intenses négociations. Il fallait qu'elle n'ait pas pour conséquence une nouvelle aggravation de la crise aiguë que connaissent les finances publiques régionales, particulièrement minées par... la réforme fiscale adoptée en 2000 et 2001. Laquelle a réduit considérablement l'impôt payé par les grandes entreprises et les contribuables les plus riches.

Dans la population le mécontentement est d'autant plus large qu'une partie de plus en plus importante des classes moyennes se sent désormais menacée. D'autres dispositions de la réforme du marché du travail empêchent en effet les chômeurs de refuser, quel que soit leur qualification, tout offre d'emploi - même si le niveau de rémunération proposé est très inférieur à l'indemnité perçue - sous peine de perdre une partie ou la totalité de leurs droits. Ces règles étant déjà en partie appliquées, et la situation de l'emploi stable correctement rémunéré ne cessant de se dégrader, la presse est pleine ces dernières semaines d'histoires qui racontent la dégringolade vertigineuse de tel ou tel cadre ou ingénieur passant en l'espace de quelques mois d'un poste de responsabilité à un job sous payé puis à une nouvelle période de chômage avec indemnité réduite et ainsi de suite. D'où le sentiment que plus personne n'est à l'abri.

D'autant que les autres réformes sociales inscrites à l'agenda 2010 du gouvernement de coalition SPD-Verts a déjà des effets très concrets sur le pouvoir d'achat ou la protection des salariés: avec la privatisation partielle de la sécurité sociale, la couverture de la longue maladie est laissée à leur seule charge (afin d'exempter d'autant les entreprises). La mise en cause du système de retraite par répartition conduit à une réduction déjà sensible du montant des pensions - indexées sur un indice démographique pour inciter les gens à souscrire des complémentaires privés. A cela viennent s'ajouter les pressions très concrètes du gouvernement et du patronat pour allonger le temps de travail sans compensation salariale.

On comprend dès lors mieux les raisons du recul sensible de la consommation intérieure enregistré encore ces dernières semaines. Ce qui provoque une déprime particulièrement sévère dans le secteur du commerce. Les soldes sont quasiment permanentes révélant la prégnance

d'une tendance déflationniste forte. Et les annonces de spectaculaires charrettes de licenciements se multiplient. Des suppressions de dizaines de milliers d'emplois sont à l'ordre du jour dans des grands groupes de distribution comme Karstadt ou autre Kaufhof.

L'onde de choc de la révolte sociale ébranle aussi tout l'échiquier politique. Ainsi la crise qui taraude depuis des mois le SPD s'exacerbe-t-elle. Malgré d'énormes pressions une partie de la base syndicale de la formation déjà entrée en dissidence a décidé de passer à l'acte de la création d'un nouveau parti de gauche. Un congrès fondateur est convoqué au début de l'automne. L'ex dirigeant du SPD, Oskar Lafontaine, à l'origine hostile à la provocation d'une scission, semble désormais s'être rallié à cette option et participe en tout cas régulièrement aux manifestations du lundi. A l'Est le PDS serait à un niveau jamais atteint et pourrait créer la surprise, selon les sondages, en devenant le premier parti aux élections régionales pour le renouvellement de l'assemblée du Land de Brandebourg prévues le 29 septembre prochain. ■



Avril 1984



Octobre 1974